PROJET DE CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE

Grand Site

de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES • VALCABRÈRE

SYNDICAT MIXTE POUR LA PROMOTION,
LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE
DU SITE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES
ET DE VALCABRÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

Le **Conseil Régional Occitanie** représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le **Conseil Départemental** de la Haute-Garonne, représenté par Monsieur Georges MÉRIC, son Président,

Le **Syndicat Mixte de développement et promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère**, représenté par Madame Maryse VEZAT-BARONIA, sa Présidente,

Vu le dispositif financier approuvé par la Commission Permanente de la Région Occitanie en date du 16 février 2018,

Vu la délibération du Syndicat Mixte de développement et promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère, en date du 4 septembre 2018,

Vu la délibération du Département de la Haute-Garonne, en date du ……. 2018,

Vu les délibérations de la Région Occitanie sur :

- le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en date de 30 juin 2017,
- l'appel à projet en commission permanente du 7 juillet 2017,
- la sélection de la première vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente le 15 décembre 2017,
- la sélection de la deuxième vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente du 13 avril 2018,
- l'approbation de contrats de Grands Sites Occitanie en commission permanente du 12 octobre 2018.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans un contexte de vive concurrence, la politique régionale pour le tourisme se mobilise autour de deux enjeux majeurs : la structuration et la qualification de l'offre touristique régionale et le renforcement de l'attractivité du territoire.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dispose de sites d'exception, patrimoniaux, culturels, naturels et historiques. Ces sites, de par leur image et leur notoriété, contribuent à affirmer l'identité de notre territoire et sont autant d'atouts pour sa promotion et son attractivité notamment à destination des clientèles nationale et internationale. Par la fréquentation qu'ils entraînent, ils constituent des moteurs de développement économique, touristique et culturel. Ils contribuent aussi au développement et au rayonnement des territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

La Région a donc décidé de s'appuyer sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels, exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures. Pour encourager la fréquentation touristique toute l'année, il convient de développer ou de moderniser une offre (équipements, aménagements…) qui aura un fort potentiel d'attractivité et une capacité à générer des retombées économiques et des emplois sur les territoires concernés dans le respect des populations, de l'environnement, des paysages et de la biodiversité.

La stratégie des Grands Sites d'Occitanie est fixée par l'orientation 1 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, validé en juin 2017, qui dans sa priorité 5 souhaite structurer des destinations touristiques majeures en Occitanie notamment en organisant une offre d'excellence dans les Grands Sites Occitanie.

Par ailleurs, les objectifs de visibilité internationale nécessitent une articulation renforcée des différentes politiques régionales touristiques, culturelles et territoriales ; en particulier, avec la stratégie Culture et Patrimoine adoptée par la Région le 20 décembre 2017 qui a acté la création d'un réseau régional des Biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO (huit Biens classés en Occitanie - près de 20 % des sites français - et des candidatures prometteuses).

Afin de s'adresser à l'identique à l'ensemble du territoire régional, un appel à candidatures a été lancé en juillet 2017 sur la base d'un cahier des charges clair permettant à chacun des sites candidats de postuler à l'attribution de ce label dans des conditions d'équité sur la base de paramètres objectifs (attractivité, notoriété, outils de gestion, offre patrimoniale, culturelle et naturelle, structuration de l'office du tourisme et de l'offre touristique…).

Les territoires labellisés Grands Sites Occitanie ont été appelés à formaliser un projet stratégique transversal à 4 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre. Ce projet, qui doit faire la part belle à l'innovation, concerne le cœur emblématique du Grand Site mais prend aussi en considération sa zone d'influence territoriale.

Objectifs politiques « Grands Sites Occitanie » :

La politique des « Grands Sites Occitanie » a pour objectifs :

- de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,
- de pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région OCCITANIE/Sud de France sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- de développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie »,
- d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- d'organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- d'inciter les visiteurs à découvrir les sites et les produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie,
- de favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional.
- de préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

ARTICLE 1 - Objet :

Le présent contrat a pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, et le Grand Site Occitanie de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère,ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- d'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- de définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 4 ans, indiquant les principaux investissements.

Ce contrat fait l'objet de coordination avec les autres processus de contractualisation (notamment contrats territoriaux, Bourgs Centres et Politique de la Ville) et démarches en cours (politique culturelle, Unesco, plan littoral 21, plan Montagne …) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées par les porteurs de projets.

ARTICLE 2 - Constitution du Grand Site Occitanie de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère :

Le Grand Site Occitanie est constitué :

- d'un cœur emblématique composé des deux communes de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère dont les deux parties urbanisées sont protégées par un Site Patrimonial Remarquable
- de lieux de visite majeurs sur les cœurs emblématiques :
  - La cathédrale Sainte Marie à Saint-Bertrand-de-Comminges
  - La basilique Saint-Just de Valcabrère
  - Les vestiges du site antique prenant place sur les deux communes
- d'un périmètre d'influence : Le périmètre de compétence touristique est celui de la communauté de communes des Pyrénées Haut-Garonnaises comprenant l'autre GSO de Bagnères-de-Luchon.

Et au-delà un partenariat sera développé avec l'ensemble des sites du Comminges ainsi que de la communauté de communes de Neste Barousse en Hautes-Pyrénées afin de consolider l'offre territoriale.

Parmi les sites partenaires pressentis (liste non exhaustive) :

- Le musée forum de l'Aurignacien (10 000 visiteurs/an), présentant des collections permanentes issues des fouilles du site, datant de la préhistoire. Il fait partie des visites incontournables lors d'un séjour en Comminges et pourrait figurer, dans un circuit historique, parmi les points de départ du circuit ;
- Les grottes de Gargas, dans le département voisin des Hautes-Pyrénées, grottes ornées du paléolithique à 10 minutes de St Bertrand de Comminges, qui par leur proximité géographique, sont un partenaire naturel ;
- La villa gallo-romaine de Montmaurin, en lien direct avec l'antique et le site de Saint-Bertrand-de- Comminges et Valcabrère ;
- L'abbaye de Bonnefont, abbaye cistercienne ;

Les musées St Raymond et des Augustins à Toulouse.

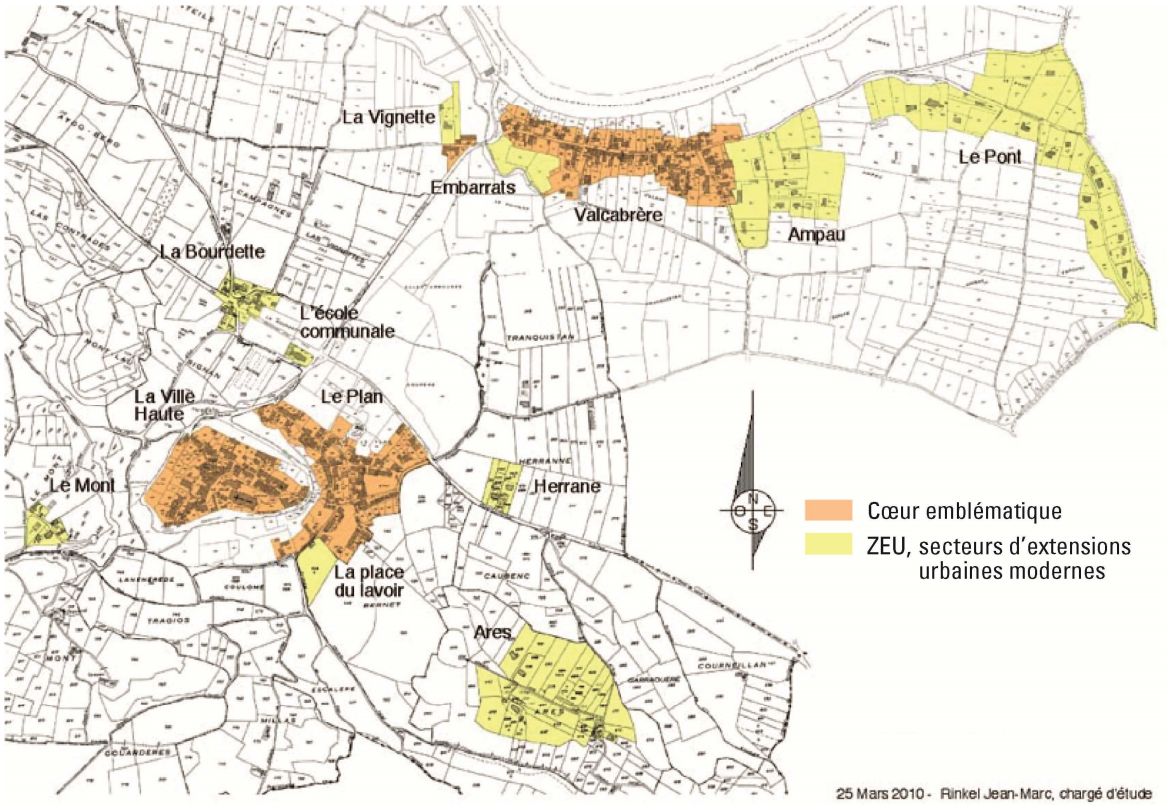

Grand Site Saint-Bertrand et Valcabrère : cœur emblématique

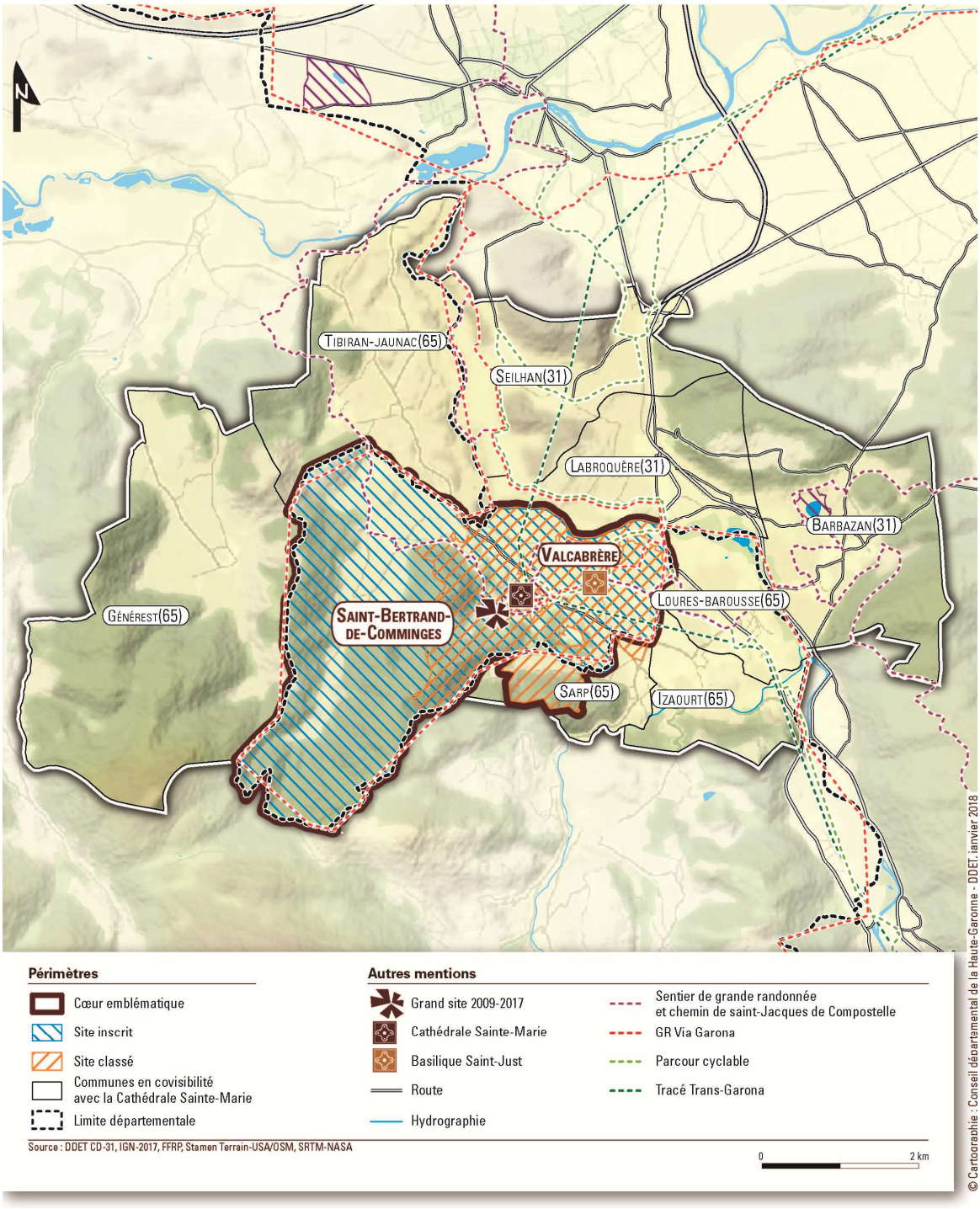

- Périmètre du site classé (candidature Grand site de France)

Périmètre d'influence

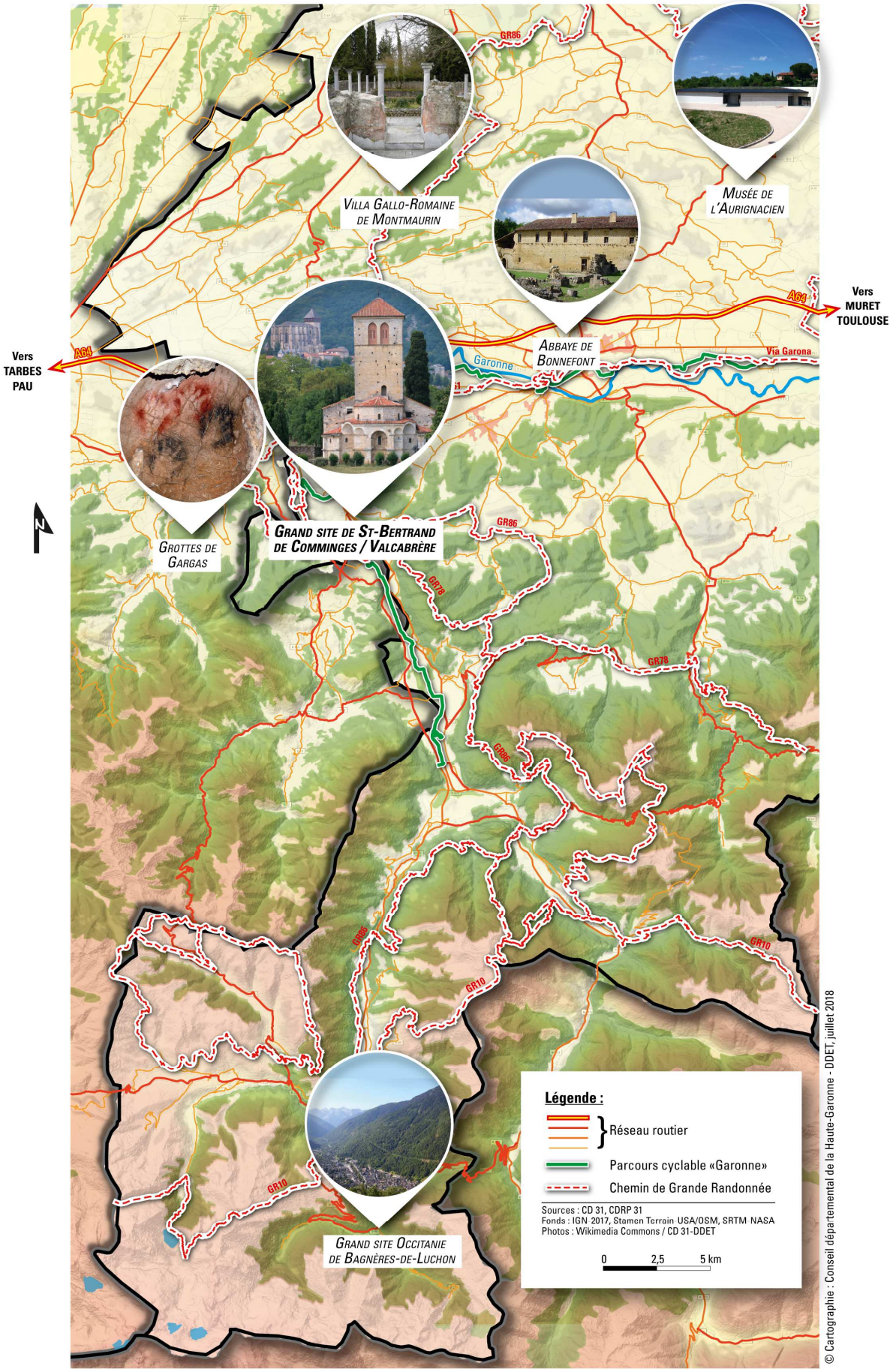

Réseau des sites partenaires

ARTICLE 3 – Synthèse du projet stratégique sur le cœur emblématique et sur la zone d'influence territoriale du Grand Site Occitanie de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère :

La stratégie territoriale du Grand site de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère est en cohérence avec la stratégie touristique départementale dont l'une des priorités est, en association avec le Conseil Régional, la préservation, la mise en valeur et la promotion des quatre Grands Sites Occitanie du département de la Haute-Garonne.

I - La stratégie touristique de la Haute-Garonne :

En Haute-Garonne, le tourisme représente la 2ème activité économique sur le département, derrière l'aéronautique. Le tourisme, ce sont aussi 15 000 emplois, non délocalisables, et annuellement, 1 milliard d'euros de retombées économiques.

Conscient de ces enjeux, le Conseil Départemental fait du tourisme, depuis 2015, un des axes prioritaires de son action. Il affiche l'ambition de développer un tourisme innovant et durable.

En lien avec le Comité Départemental du Tourisme, le Conseil départemental est aux côtés des acteurs publics et privés pour valoriser et rendre visible la diversité des territoires et leurs richesses, quelles que soient les saisons. Le territoire du Comminges s'organise autour de trois offices du tourisme dont un de première catégorie, sur le territoire des Pyrénées Haut-Garonnaises.

En outre, le Conseil départemental a fait le choix d'élaborer, en lien avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, un schéma touristique départemental décliné par territoire ; il sera finalisé en décembre 2018.

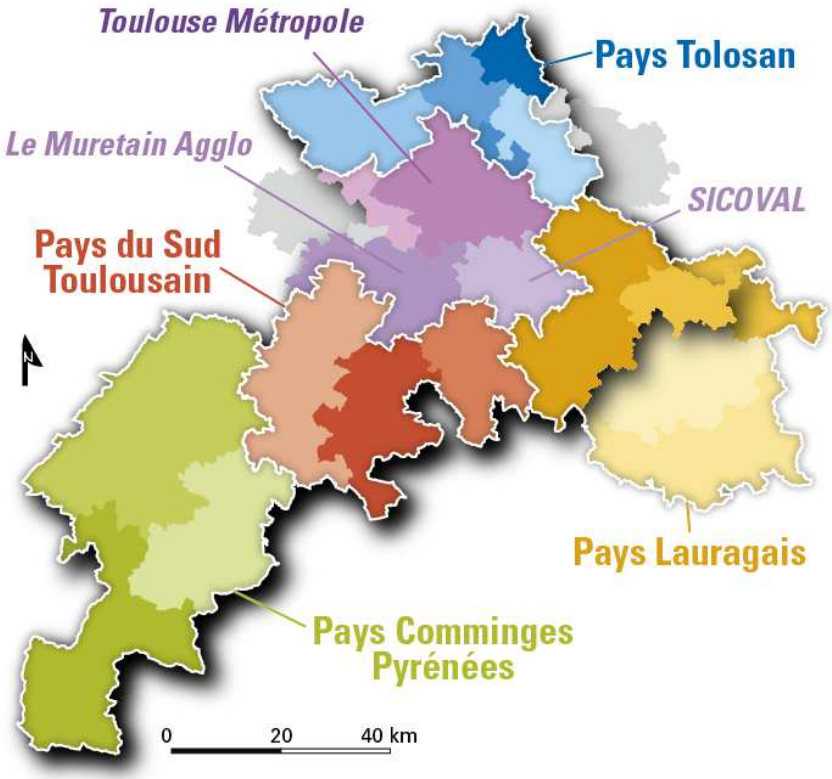

Le Conseil départemental se fixe plusieurs ambitions en s'appuyant sur un programme d'actions opérationnelles, parmi celles-ci :

Accompagner et développer l'itinérance douce et les activités de pleine nature :

Le développement du tourisme vert, via l'aménagement d'un grand réseau de pistes cyclables et pédestres sur tout le territoire et la valorisation des voies navigables, reste une priorité.

La volonté est d'être une référence en matière de randonnée, que ce soit à pied, à vélo, à cheval ou en bateau.

Le Conseil départemental est le chef de file sur les itinéraires cyclables V80 (Canal des 2 mers à vélo) et V81 (véloroute du piémont pyrénéen) qui irrigue le Comminges et sur le chemin de grande randonnée pédestre Conques Toulouse. A ce titre, il en assure les comités d'animation. La via Garona parcourt Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges pour les randonneurs pédestres.

Par ailleurs, le Conseil départemental souhaite mettre en place une véritable organisation des sports de nature pour assurer une mise en tourisme qualitative des sites, itinéraires et différentes activités. Avec ses partenaires, le département va créer un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature. Les sports de pleine nature sont l'un des atouts majeurs du Comminges : randonnée sous toutes ses formes, sports aériens, spéléologie, activités en rivière et lacs.

Valoriser les stations de montagne et le thermalisme

La Haute-Garonne compte quatre stations de montagne que sont Superbagnères, Le Mourtis, Peyragudes et Bourg d'Oueil, toutes situées en Comminges.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est impliqué de longue date dans le soutien financier de ces stations de montagne et a apporté aux collectivités un appui dans leur politique touristique. Afin de faire face aux enjeux de développement des territoires de montagne, il a souhaité conforter son implication au titre de ses compétences en matière de tourisme, d'aménagement du territoire et de solidarité territoriale.

En effet, comme ailleurs, ces stations sont confrontées à des problèmes de développement et d'adaptation au changement climatique.

Après deux ans d'études et de concertation, une structure unique de gestion pour les trois stations de Superbagnères, du Mourtis et de Bourg d'Oueil, dénommé Syndicat mixte Haute-Garonne Montagne a été créée le 1er aout 2018 : Haute-Garonne montagne.

Développer l'accompagnement sur les sites majeurs

La Haute-Garonne dispose de sites majeurs, porteurs d'une forte attractivité touristique et culturelle : Toulouse, Luchon, Aurignac, Laréole, Montmaurin, Saint-Bertrand de Comminges/Valcabrère…, dont quatre sont en Comminges. Ils représentent des enjeux forts pour le tourisme culturel et patrimonial.

En parallèle, le Conseil départemental souhaite être associé à toutes les réflexions et projets inscrits dans la démarche Grand Site Occitanie sur son territoire.

Il est plus particulièrement impliqué sur le site prestigieux de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère.

Il est à l'initiative de la transformation, en janvier 2018, du syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère, afin de relancer une dynamique et des actions sur ce site majeur du département.

Conforter l'appui aux collectivités et les partenariats

Le Conseil départemental participe à l'élaboration des politiques touristiques et d'aménagement de ses partenaires : Région Occitanie, EPCI, communes. Il est aux côtés des offices de tourisme intercommunaux pour les aider à structurer leur action avec l'aide du CDT, progresser dans leurs démarches qualité et être partenaires de l'observation des territoires.

Il accompagne également le monde associatif dans ses projets de développement touristique.

À ce titre, il subventionne les offices de tourisme intercommunaux des Pyrénées Haut-Garonnaises, du Cœur et Coteaux du Comminges et de Cagire Garonne Salat.

II - LE PROJET STRATEGIQUE DU GRAND SITE OCCITANIE

II.1. CONTEXTE

Le Grand Site de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère a déjà fait l'objet d'un contrat Grand Site Midi-Pyrénées de 2010 à 2017.

Porté par le syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de Comminges et de Valcabrère, il s'articulait autour de quatre axes :

- poursuivre la valorisation des atouts patrimoniaux du site ;
- renforcer et développer les services, pour une meilleure compréhension du site par le visiteur ;
- engager une démarche qualité et une valorisation des espaces publics, permettant d'améliorer l'offre et l'accueil des visiteurs ;
- organiser l'information et la promotion, pour créer une porte d'entrée du touriste en Pays Comminges Pyrénées.

Le projet stratégique du Grand Site Occitanie 2018-2022 se fonde en grande partie sur les résultats du diagnostic issu du précédent contrat « Grand Site Midi-Pyrénées », actualisés récemment.

Ce diagnostic révèle un site en « perte de vitesse » pour différentes raisons :

- un défaut de positionnement touristique et culturel, accentué par une offre patrimoniale insuffisamment valorisée ;
- une offre touristique souffrant d'un développement, d'une qualification, d'une gestion des publics sur site, d'une promotion et d'une commercialisation insuffisants ;
- La difficulté des communes à gérer un patrimoine de 2 000 ans d'histoire tant pour l'entretenir, le valoriser et le promouvoir, malgré le soutien constant du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

II.2 FORCES ET FAIBLESSES DU SITE

II.1.1 : regard sur le patrimoine, culture matérielle et immatérielle

Le site	
Atouts	Faiblesses
- Un Grand Site composé de diverses strates historiques ; - Un Site remarquable pour accueillir une programmation culturelle et événementielle (agri-culturelle, etc… ; - Un patrimoine préservé dans un site paysager exceptionnel ; - Une halte potentiellement importante du chemin de Saint Jacques de Compostelle en lien avec l'intérêt religieux et spirituel du Site.	- Une lecture des strates historiques difficile ; pour l'instant « inaudible », non étayée par un récit ; - Compostelle (inscription Unesco) comme valeur patrimoniale non mise en avant : lien avec le paysage, la spiritualité et le religieux.
L'offre	
Atouts	Faiblesses
- La présence des Olivétains sur site accueil, information, promotion ; - La présence d'un office de tourisme de 1ère catégorie sur le territoire ; - Des visites guidées à destination des groupes et des scolaires ; - La présence d'une librairie et d'un musée sur site ; - L'organisation de festivités et animations tout au long de l'année avec une programmation renforcée en juillet et août.	- Une identification manquante en tant qu'Office de tourisme pour les Olivétains : un simple logo « office du tourisme » apporterait une lisibilité aux visiteurs ; - Un accès au musée « confidentiel » et des collections non valorisées. Le touriste ne voit pas de musée ; - Un fort besoin de faire évoluer la médiation : parcours de visite, lieu et outils de médiation (centre d'interprétation–musée), archéologie ; - La nécessité de « marketer » l'offre ; identifier des cibles.

II.1.2 : regard sur la vie locale : tourisme, économie et développement local

Atouts	Faiblesses
- Un réseau d'acteurs intéressés par l'attractivité du site : OT/OTI proches, prestataires, hébergeurs ; - Un OTI de 1ère catégorie compétent sur le territoire et proposant une centrale de réservation. - Un attrait du territoire comme lieu de promenade, de découverte ;	- Un certain manque de lisibilité sur la gouvernance locale en matière de tourisme. - Peu d'hébergements touristiques hormis l'hôtellerie de plein air sur les deux villages ; - Un manque de structure d'accueil dès la ville basse, avec un besoin en

- Le maillage du territoire d'itinéraires de randonnée pédestre et cyclable : avec de la grande itinérance et des circuits plus locaux ; - Des initiatives qui nourrissent la dynamique locale : itinérance médiévale, festival du Comminges, 31 notes d'été, les artisanales, « the village », etc… ; - Une observation de la fréquentation réalisée par les Olivétains et les communes (billetteries), une observation hébergement réalisée pour le compte de l'OTI par une société privée. - La proximité de « bassins », pourvoyeurs potentiels de visiteurs : la métropole toulousaine, Luchon, Saint Gaudens (zone de chalandise), les Hautes-Pyrénées, les régions espagnoles frontalières (Val d'Aran, Catalogne, Espagne) ; la promotion du site est à développer sur les zones fortement touristiques comme celles de Loudenvielle/St Lary. - Un développement récent de l'offre d'accueil en chambre d'hôtes et lits touristiques sur les deux communes. - Des possibilités d'accueil par la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges, pour les équipes de fouilles (une dizaine de couchages à l'école)	signalétique ad hoc ; - Une offre de parcours pédestres, équestres et vélo insuffisamment valorisée - Un manque de services dédiés aux randonneurs et aux cheminants ; - des besoins non satisfaits : découverte de la vie locale et de l'histoire du Comminges, prestation vélo, tourisme expérientiel ; une insuffisance de restauration dans les deux communes ; - Aucune présence d'observatoire global sur le site, peu d'outils de mesure de la fréquentation touristique du site ; - Une activité commerciale et artisanale non satisfaisante : peu de qualité et d'amplitude horaire de l'accueil, manque de professionnalisme, pas d'épicerie de proximité… ; - Une haute saison limitée entre juillet et août ; 80% de la fréquentation entre Pâques et Toussaint ; - Une baisse des entrées payantes à la cathédrale et la basilique malgré une stabilité du nombre de visiteurs sur le site, baisse de la consommation ; - Des visites de très courte durée : 2 heures en moyenne ; - Pas ou peu d'actions de médiation et d'offre touristique à destination des familles ; - Un déficit de transport pour accéder au site et en repartir ; même problématique pour les randonneurs de Via Garona.

II.1.3 : regard sur le paysage, l'environnement et l'agriculture

Atouts	Faiblesses
- Un paysage agricole de qualité et préservé par une activité agricole encore pérenne et active (12 agriculteurs en tout sur les 2 communes) ; - Une richesse et une diversité de milieux écologiques ; - Un paysage de l'eau riche et	- Un paysage perçu (en dehors des agriculteurs) comme pittoresque, sublime ou bucolique et souvent pensé comme un simple décor à l'intérieur duquel des joyaux patrimoniaux prennent place et sont mis en valeur. Un paysage et des pratiques agricoles agropastorales

diversifié (sources, ruisseaux, Garonne, fontaines, lavoirs, etc.) ; - Des projets d'installation en productions locales (fruits, jus de fruit, viandes, ...) de qualité ; - Des espaces publics préservés et conservant ses caractéristiques rurales (rues, places, chemins,…).	insuffisamment valorisés ; - Un paysage de l'eau qui semble oublié : des cours d'eau peu ou pas mis en valeur, des bords de Garonne peu accessibles et peu visibles ; - Une production agricole locale peu valorisée localement et peu diversifiée ; - Une pression foncière importante qui freine l'installation

II.3 PROJET STRATEGIQUE EN 7 AXES

Fort de ces constats, il apparaît que le site de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère est devant la nécessité urgente de réorganiser l'ensemble de son fonctionnement et de sa valorisation, en partenariat avec la Région et l'Etat, pour conduire à l'amélioration de sa mise en tourisme. Le Conseil départemental a fait de ce site l'une de ses priorités de développement touristique, et à partir d'un syndicat mixte modernisé dont il est membre à 80%, affiche l'ambition de rendre à la place de St-Bertrand et Valcabrère son rayonnement historique.

Le projet stratégique va donc se structurer de façon à prendre en compte cette ambition.

Il repose sur trois orientations majeures :

- révéler la trajectoire historique, politique et religieuse du site de Saint-Bertrand de Comminges Valcabrère dont la singularité repose sur la romanité et le Moyen Âge
- conforter le site comme un lieu de patrimoine vivant, habité et investi
- accompagner la mise en tourisme du site, y compris en assurant l'aménagement urbain et paysager du cœur emblématique et en permettant la pérennisation de l'entretien du site

Ces orientations se déclinent en 7 axes.

Axe 1 : Identité et positionnement - Haut lieu de la Romanité, du Moyen-Âge et de l'itinérance - réseau du patrimoine en Comminges

Axe 2 : Protection et restauration de l'offre patrimoniale

Axe 3 : Aménagement urbain et paysager du cœur emblématique

Axe 4 : Mise en tourisme et valorisation de l'offre culturelle et patrimoniale

Axe 5 : Développement et qualification de l'offre touristique

Axe 6 : Organisation touristique : accueil, information, formation

Axe 7 : Promotion-communication et commercialisation du site

Dans cet esprit, l'ensemble du projet doit également créer les conditions favorables à une candidature future du Grand Site au label Grands Sites de France.

Une étude est en cours. Elle sera finalisée en fin d'année. Elle permettra de consolider ces objectifs et de définir un programme d'actions et un calendrier fixant les priorités.

AXE 1 : IDENTITE ET POSITIONNEMENT - HAUT LIEU DE LA ROMANITE, DU MOYEN AGE ET DE L'ITINERANCE - RESEAU DU PATRIMOINE EN COMMINGES

Aujourd'hui, le site n'est pas identifié dans toute sa dimension historique et culturelle, la lecture de ces strates historiques est encore « inaudible » pour les visiteurs du site.

Cette situation porte atteinte à la notoriété et la fréquentation des lieux.

Le site se caractérise et se distingue par la présence de trois piliers : le site antique, la cathédrale et la basilique, qui constituent le socle du positionnement et de l'identité du Grand site.

Les enjeux majeurs sont de :

- Renforcer l'unité du site de Saint-Bertrand-de- Comminges et Valcabrère, en mettant en avant l'époque romaine.
- Élaborer un récit global basé sur les deux périodes historiques emblématiques (romanité et moyen-âge).
- Donner au site un rayonnement scientifique et le positionner comme un pôle d'archéologie vivante des Pyrénées Centrales,
- Valoriser l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, en s'appuyant sur la valeur universelle exceptionnelle du bien culturel en série des chemins de St Jacques en France.

- Positionner le site comme la tête d'un réseau structuré et cohérent des sites du Comminges, ainsi qu'en le mettant en réseau avec les sites emblématiques de la Région Occitanie liés à la romanité et à l'époque médiévale.

Il s'agit en particulier :

- au-delà des trois piliers que constituent le site antique, la cathédrale et la basilique, d'investir un quatrième pilier : le patrimoine culturel immatériel
- de donner à voir ce qui n'est pas ou peu visible, dont le site antique
- d'atténuer le morcellement du site, en allant vers une unité de gestion
- de permettre la compréhension des différentes périodes d'occupation humaine des lieux
- de révéler les trajectoires singulières qui ont traversé le site : antiquité, l'époque médiévale, haut lieu politique et religieux du Comminges, lieu de pèlerinage
- faciliter la lecture et la compréhension de cette histoire singulière : visites adaptées, outils de médiation, optimisation de l'existant, création d'équipements.

Le syndicat mixte a en charge la définition de l'identité in situ mais aussi vis-à-vis des partenaires et publics extérieurs. Dans sa réflexion, il sera appuyé par le comité scientifique et culturel (en cours de création) qui aura un rôle majeur pour le respect et la définition de l'identité culturelle des lieux.

Par ailleurs, ce travail est réalisé en associant sur certaines phases les habitants et les acteurs locaux (commerçants, hébergeurs et associations), comme cela a été le cas au cours de l'étude du schéma directeur. Un questionnaire avait alors été soumis à la population avec un très bon taux de retour, et une cinquantaine de personnes avait participé aux nombreux ateliers de terrain lors de la phase de diagnostic.

AXE 2 : PROTECTION ET RESTAURATION DE L'OFFRE PATRIMONIALE

Le territoire des deux communes fait l'objet d'un ensemble de protections, de classements et labellisations :

- Inscription au patrimoine mondial UNESCO : quatre éléments du bien en série « chemin de Saint-Jacques-de Compostelle en France » : la cathédrale Sainte-Marie, la basilique Saint-Just-de-Valcabrère en tant que monuments ainsi que la basilique paléochrétienne et la chapelle Saint-Julien en tant qu'ensemble.
- Protections réglementaires :
  - site classé depuis 2010 couvrant les trois communes de Saint-Bertrand-de- Comminges , Valcabrère et Sarp pour une surface de 335 hectares ;
  - site patrimonial remarquable (SPR) : l'ensemble des zones urbanisées des deux communes ;
  - site inscrit depuis 1979 comprenant l'ensemble des territoires des deux communes ;
  - monuments historiques classés : ancienne cathédrale Notre-Dame et son cloître, basilique Saint-Just- de-Valcabrère, ruines antiques ;
  - monuments historiques inscrits : sept éléments inscrits nécessitant des demandes d'autorisation et dispositions spécifiques pour toutes interventions ;
  - zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA), correspondant à la plaine entre Saint-Bertrand-de- Comminges et Valcabrère, globalement le site antique étendu à ses suburbium.
- Labellisations :
  - Grand Site Midi-Pyrénées depuis 2009 et Grand Site Occitanie depuis 2018
  - Plus beau village de France : Saint-Bertrand-de-Comminges, depuis 1982

Un certain nombre d'outils de gestion existent :

Outils de gestion pour un Cœur emblématique	**Acteur**	**Date d'obtention/ réalisation**	**Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique**
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	État/communes	AVAP, Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine en 2013. Transformée en SPR, Site patrimonial re-marquable en 2016	
Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/ charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine	Compétences communes et intercom-munalité Syndicat mixte et CD 31	En cours de réalisation Déc 2017 à déc 2018	
Règlement Local de Publicité	Commune	La publicité est interdite en site classé	
Règlement enseignes	Commune	N'existe pas	prévu

PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages	Syndicat mixte	N'existe pas	prévu
Schéma directeur signalétique touris-tique et patrimoniale	CD 31	2019	prévu
Plan de gestion pour les sites naturels engagés dans une démarche GSF et état d'avancement pour les OGS	Commune/Etat	Cahier de gestion du site classé depuis 2014 –	prévu

Un équilibre doit être atteint entre la préservation du site antique et de la cité médiévale, et la capacité du site à être valorisé, habité et investi ; aujourd'hui le matériau pédagogique et scientifique de valeur reste confidentiel, et il convient de veiller à ne pas muséifier le territoire.

En outre, l'état sanitaire du patrimoine doit permettre de préciser les préconisations et restaurations dans le plus grand respect de ses caractéristiques et atouts.

Le rendu de l'étude Rebière sur le site antique par la DRAC en constituera une étape majeure.

Le lancement de l'étude sanitaire et du programme de rénovation des deux édifices cultuels (cathédrale et basilique) par les deux communes sous le contrôle de la Conservation Régionale des monuments historiques (CRMH, service de la DRAC) viendront compléter le dispositif de protection, restauration et valorisation.

En parallèle, la valorisation du patrimoine et des aménagements publics sera proposée dans le cadre des conclusions du schéma directeur et de son plan-guide.

AXE 3 : AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER DU CŒUR EMBLEMATIQUE

Les communes, propriétaires des biens, doivent être accompagnées pour la mise en œuvre des programmes d'aménagement urbains et paysagers.

Ces aménagements urbains et paysagers ont pour objet de mettre en valeur le site et son environnement proche afin de mieux y vivre, de mieux le découvrir et le parcourir.

Ils seront définis en majeure partie par le Schéma directeur d'aménagement public en cours de réalisation par le bureau d'études Palimpseste, commandé par le Conseil départemental.

On peut d'ores et déjà distinguer différents types d'aménagements urbains qui seront nécessaires :

- Faciliter les accès : entrées de ville, en véhicule, à pied, en vélo ;
- Permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (équipement en rampe d'accès de la cathédrale vétuste et très difficile à manipuler) ;
- Prévoir des stationnements suffisants, arborés (ombre) proches des centres d'intérêt ; des racks pour les cyclistes ;
- Réaliser le jalonnement jusqu'en ville haute, jalonnements à l'intérieur des deux villages (renvoi sur les différents lieux de visite et d'accueil), jalonnements intersites ;
- Réorganiser le cheminement de la cathédrale avec une sortie sur les terrasses nord;
- Installer une signalétique directionnelle concernant le site antique,

permettant d'accéder aux différents monuments : thermes du Nord, basilique paléochrétienne, etc… ;
- Réaliser la piétonisation du cheminement doux (parking départemental à la ville haute et parking départemental à la basilique St Just) ;
- Privilégier les transports doux pour relier les différents pôles entre eux: liaisons piétonnières, stationnements voitures, deux roues, aménagements cyclables, navettes ;
- Revoir la signalétique avant d'arriver sur les 2 communes depuis l'ensemble des axes routiers, depuis l'autoroute ;
- Valoriser les espaces publics : places, rues, mise en lumière des cœurs emblématiques ;
- Signaler, aménager les aires de pique-nique existantes (grandes tables, aménagements pour grillades, poubelles, point d'eau) ;
- Créer des aires de jeux pour enfants ;
- Signaler les points d'eau (potable ou non) ;
- Améliorer le local d'accueil de la basilique St Just ;
- Rénover les façades et toitures ;
- Restaurer les monuments protégés ;
- Valoriser les remparts ;
- Aménager les toilettes : rénovation des toilettes de la cathédrale, change pour bébés, accessibilité des toilettes cathédrale et basilique St Just à améliorer.

En termes de signalétique, il est indispensable de mener une réflexion sur les besoins, suivie d'un programme de signalétique qui devra prendre en compte l'ensemble du site.

Les aménagements paysagers doivent être considérés avec autant d'attention :
- Mettre en œuvre le cahier de gestion ;
- Préserver la singularité des paysages agricoles ;
- Préserver la richesse et la diversité des architectures ;
- Conforter les formes urbaines ;
- Réhabiliter le paysage de l'eau ;
- Renforcer les réseaux de chemins.
- Embellir les sites : fleurissement, effacement des réseaux électriques et téléphoniques aériens
- Propreté : poubelles, entretiens et nettoyage des espaces, ramassage journalier des déjections canines.

AXE 4 : MISE EN TOURISME ET VALORISATION DE L'OFFRE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Une fois le positionnement touristique et culturel du site défini et décliné selon les cibles identifiées, la stratégie de médiation culturelle pourra être conçue.

Elle couvrira le récit historique et la trame narrative ainsi que les grandes thématiques de communication.

Elle établira enfin les outils de médiation envisagés : centre d'interprétation, musée de site, parcours de visite réel et numérique, chantier de fouilles archéologiques, formation et pédagogie.

Parmi les pistes permettant de révéler les ressources du site et d'en faciliter l'accès, il paraît intéressant :
- De développer le potentiel pédagogique et scientifique du site en s'appuyant sur l'archéologie, la gastronomie, dont la gastronomie antique, la lecture de paysage, la découverte de la biodiversité mais aussi développer

les approches expérientielles : accueil de scolaires, étudiants et chercheurs, familles, partenariats avec des universités.
- De réfléchir à la vocation et au devenir du centre de documentation et de recherche, d'améliorer l'accessibilité aux collections du musée, d'établir des partenariats avec d'autres sites, musées ou universités (échanges de collections et d'expositions).

Au-delà du patrimoine révélé par les trois piliers (site antique, cathédrale et basilique), il conviendra de mettre en valeur le patrimoine culturel immatériel associé au patrimoine vernaculaire.

De même, le caractère rural et agricole doit être mis en avant aussi bien que la qualité du paysage en tant que cadre de vie et de rencontre (richesse et diversité des architectures, formes urbaines des villages et leurs espaces publics), le paysage de l'eau en valorisant le fleuve Garonne, la diversité des milieux écologiques, les productions locales.

Les propositions événementielles des deux communes permettent également au Grand Site de rayonner une grande partie de l'année.

Parmi elles, on compte :
- le désormais incontournable Festival du Comminges, programmation de concerts de musique essentiellement classique et conférences culturelles, de juillet à septembre ;
- une semaine d'itinérance médiévale en juillet, qui se clôture à Saint-Bertrand de Comminges, proposant aux randonneurs de parcourir le territoire et de participer à des animations ;
- des concerts 31 Notes d'été et jazz sur son 31, avec une programmation en juillet et août ;
- l'opération « the village », initiée en 2017 et reconduite fin août 2018, rassemblant des décideurs, acteurs économiques, entrepreneurs sociaux, élus, pendant deux jours autour d'ateliers de réflexion sur le monde de demain (la transition écologique, les nouvelles technologies, alimentation et agriculture) ;
- ainsi que de nombreuses manifestations organisées par les associations locales, festives, sportives, culturelles tout au long de l'année.

AXE 5 : DEVELOPPEMENT, STRUCTURATION ET QUALIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

L'enjeu réside dans la capacité à animer conjointement le territoire avec les acteurs locaux : communauté de communes, offices de tourisme, communes, CDT aux Olivétains, pour accompagner la mise en tourisme du site.

Parmi les objectifs à atteindre, nous retiendrons les suivants :
- favoriser la découverte et la compréhension du site par la valorisation des chemins et itinéraires, permettre de rencontrer « l'esprit des lieux » ;
- inciter les acteurs locaux du tourisme à s'engager dans des démarches de qualité : Qualité Tourisme, Tourisme et handicap, High Hospitality, accueil vélo, etc… ;
- poursuivre les actions de formation des personnels des structures touristiques et d'accueil ;
- valoriser l'itinérance douce et rendre l'étape Saint- Bertrand-de-Comminges Valcabrère incontournable : Chemins de Saint-Jacques et ses monuments classés UNESCO, les GR, le réseau d'itinérance local, régional, national et international, pédestre, cyclable (parcours VTT, V81, Transgarona, Route des Cols), la randonnée équestre, la navigation sur la

Garonne ;

- travailler sur la complémentarité entre les deux grands sites présents sur le territoire de compétence de la communauté de communes des Pyrénées Haut-Garonnaises : celui de Bagnères-de-Luchon et celui de Saint-Bertrand-de- Comminges Valcabrère ;

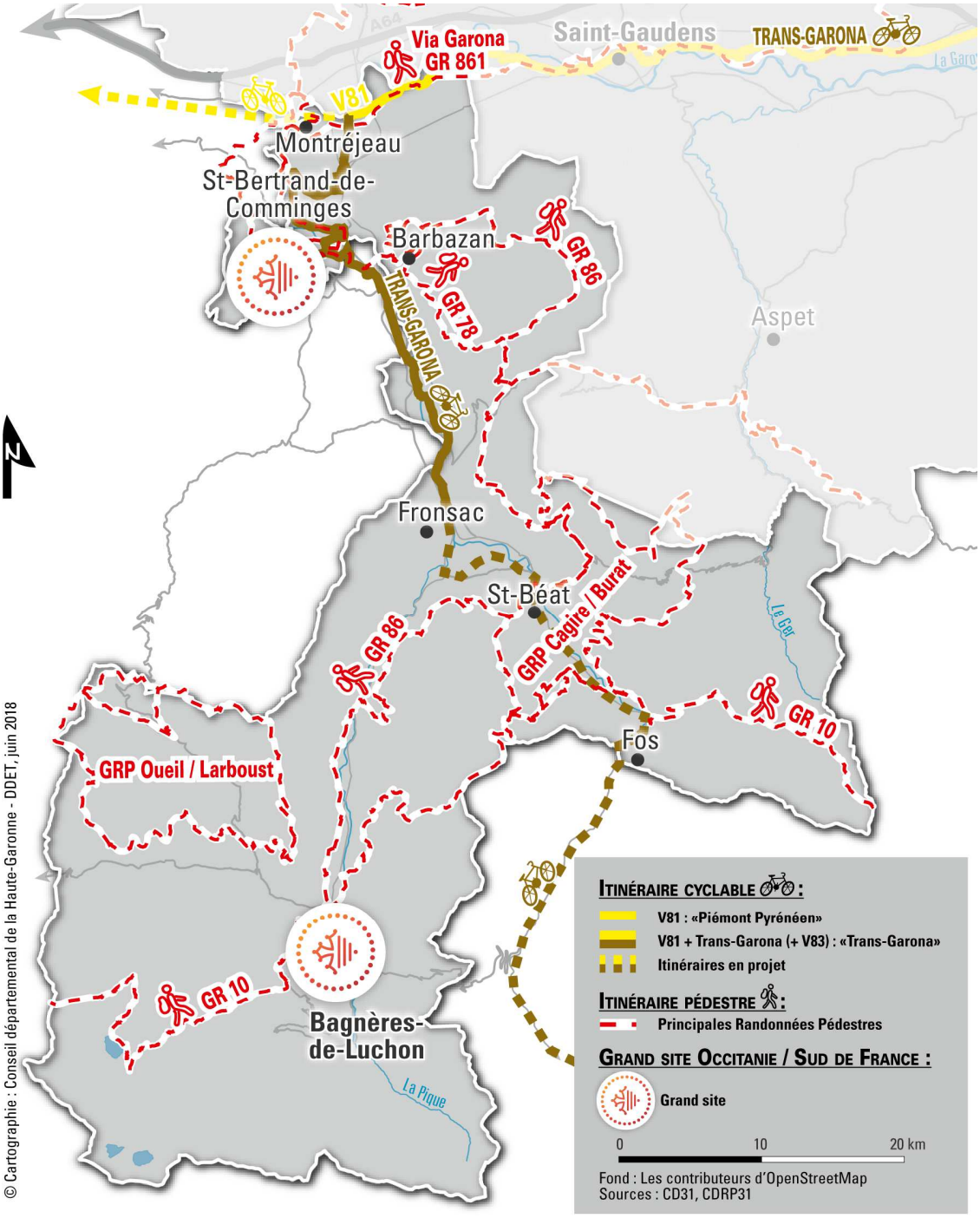

Les circuits d'itinérance douce autour de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère

- réunir des conditions d'accueil favorables : accès au site en transports en commun (arrivée en gare de Montréjeau, en saison estivale), revoir l'appellation « Bureau des Guides » à la cathédrale, augmenter la fréquence de collecte des ordures ménagères en période estivale, élargissement des

amplitudes horaires de visite de la basilique St Just, élargissement de la période d'ouverture des toilettes au parking départemental (avril à octobre) ;

- élargir le temps de visite et développer le tourisme de court séjour : adapter l'offre d'accueil pour permettre aux visiteurs de rester plus longtemps, y compris pendant les arrières saisons, développer les complémentarités avec les « zones de chalandise », et les liaisons pour faciliter les déplacements. Parmi les atouts patrimoniaux environnants, on retiendra : les vallées Pyrénéennes proches, du luchonnais et leur patrimoine paysager , les églises romanes, les réseaux de randonnée pédestre, équestre et VTT, le réseau des chemins pyrénéens de l'art roman, les nombreux cours d'eau et activités qui s'y rattachent, les 14 musées , les 36 sites classés et 47 sites inscrits au titre des « Monuments Historiques »que compte le pays de Comminges Pyrénées ;
- favoriser le développement d'offre d'hébergement sur place et dans les communes limitrophes : s'appuyer sur l'outil d'animation qu'est la taxe de séjour, accompagner les porteurs de projet, les sensibiliser aux dispositifs régionaux pour les entreprises, montée en gamme et innovation), inciter l'offre d'hébergement touristique pour les groupes et randonneurs ;
- accompagner les communes dans leurs projets, dont le projet de Bistrot de Pays porté par la commune de Saint-Bertrand de Comminges (commerce, services, produits du terroir, lien social, programmation culturelle) ;
- une action de communication doit aussi être lancée auprès des propriétaires immobiliers des deux communes afin de les inciter à ouvrir des baux locatifs pour favoriser l'installation de nouveaux commerçants (épicerie fine notamment), artistes et artisans d'art et générer ainsi une dynamique économique et commerciale et une concurrence saine et favorable à la qualité et à la diversité de l'offre touristique.

AXE 6 : ORGANISATION TOURISTIQUE : ACCUEIL ET INFORMATION DES PUBLICS

Cet axe s'articule autour de trois orientations majeures :

1/ Organiser l'accueil par un opérateur unique

Sur ce site, c'est le CDT qui joue le rôle d'accueil et d'information touristique dans le respect des exigences du classement de catégorie 1 d'un office du tourisme ~~de~~ Grand Site Occitanie d'intérêt régional. L'équipe des Olivétains diffuse une information et une communication touristique de niveau local (Grand Site), territorial (à l'échelle de la CCPHG et du Pays Comminges) départemental (CDT Haute-Garonne) et du réseau régional des Grands Sites sur l'ensemble de la Région Occitanie.

Actions du CDT aux Olivétains :

- Accueil et information des publics
- Visites guidées du site
- Gestion des expositions temporaires
- Librairie/boutique
- D'ores et déjà, une billetterie unique aux Olivétains, à la cathédrale et à la basilique pour la vente de billets (individuels et groupes) de visite du site a été mise en place en juillet 2018. Elle devrait permettre d'augmenter et d'harmoniser les plages et horaires d'ouverture des différents lieux de visite. Ce billet unique intègre dans un premier temps la visite des deux édifices religieux (cathédrale Sainte-Marie et Basilique Saint-Just),

Un travail en ce sens est en cours entre le CDT et l'OTI 1ere catégorie.

2/ Organiser la concertation et la professionnalisation des acteurs socio-économiques publics et privés

Le CDT se positionne comme un centre de ressources au profit de l'ensemble des acteurs de la filière touristique (lieux de visite, hébergeurs, restaurateurs, commerçants, artisans et prestataires d'activités de sports et de loisirs) pour les accompagner dans le déploiement des démarches de qualité et dans leurs démarches individuelles ou collectives de professionnalisation, de formation, de mise en réseau et d'adaptation aux nouvelles technologies et animation des réseaux sociaux. Ces actions sont menées en étroite collaboration avec l'office de tourisme intercommunal, qui accompagne également les professionnels.

Avec le concours des partenaires consulaires, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIT) et Chambre des Métiers (CM31), l'important est de créer les ressorts d'un dynamisme économique en mettant en réseau les acteurs économiques (création d'une association des commerçants et des artisans), en les associant, en les impliquant dans les diverses manifestations locales et lors des évènements.

3/ Mettre en place un dispositif d'observation touristique et d'évaluation

L'observatoire touristique du Conseil départemental a pour mission de récolter et d'analyser les données quantitatives et qualitatives réalisées sur l'ensemble de la Haute-Garonne. Il mettra à disposition du syndicat mixte les résultats concernant le site de St-Bertrand Valcabrère pour que ce dernier puisse en faire un suivi régulier et une analyse. A la demande, l'observatoire touristique du Conseil départemental pourra conduire des études plus spécifiques du site ainsi qu'une veille comparative par rapport aux autres sites touristiques. Ces données seront transmises au réseau d'observation touristique de la Région Occitanie.

AXE 7 : PROMOTION-COMMUNICATION ET COMMERCIALISATION DU SITE

1/ Le renforcement de la promotion-communication du site via une stratégie digitale

Concernant internet, les recherches sur Google "Saint-Bertrand-de-Comminges" font apparaître en première page 4 principaux sites: (par ordre d'apparition) : Tourisme Saint-Gaudens, la paroisse, la commune de St-Bertrand, puis Tourisme Haute-Garonne. On trouvera également des informations sur le site de l'OTI Pyrénées 31 et sur le site du CRT, le tout étant très peu lisible pour le visiteur. Le besoin d'un site internet "générique" qui pourrait rassembler ces différentes informations est très fort.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Création d'URL commune aux sites internet du CDT et de l'OTI permettant de valoriser le Grand Site Saint-Bertrand/Valcabrère afin d'améliorer rapidement la visibilité du cœur emblématique de St-Bertrand Valcabrère et sa zone d'influence et de renforcer ainsi sa notoriété et son positionnement,
- L'office de tourisme intercommunal créera prochainement son site internet intégrant des pages Grand Site Occitanie ; il communique également via les réseaux sociaux, facebook et instagram.
- intégration des prestations du GSO sur le site Internet de séjour du Comité Départemental du Tourisme avec conciergerie et prestations de services annoncées (réponses en moins d'une heure et 7 jours sur 7),
- stratégie de suivi et d'animation des réseaux sociaux du Comité Départemental du Tourisme (avant, pendant et après le séjour), en alimentant la plateforme numérique départementale en partenariat avec les acteurs touristiques.
- campagnes de communication et de valorisation de l'itinérance douce, des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, le classement UNESCO 20è

anniversaire ainsi que par la mise en valeur des Chemins Pyrénéens de l'Art Roman, et des grands itinéraires (GR) et voies vertes (Vélo routes) et leurs liaisons pyrénéennes transfrontalières avec l'Espagne et les grands itinéraires européens,

- stratégie de promotion et de communication du réseau du Patrimoine en Comminges sur la base d'une mutualisation des actions de promotion et de communication, en tissant des liens étroits avec ses sites patrimoniaux Commingeois et hauts-Pyrénéens et avec les offices du tourisme,
- Valorisation de l'accessibilité à ces sites patrimoniaux du Comminges via le réseau d'itinérance douce et conception d'offres de circuits et de séjours découvertes itinérants en Comminges intégrant le transport collectif.
- Inscription du GSO dans stratégie digitale régionale
- et participation du GSO à l'itinéraire antique à créer à l'échelle de l'Occitanie avec entre autre, le musée St Raymond, le musée Narbo Via, les sites de Nimes et le nouveau Musée de la Romanité…

2/ La mise en marché du site

- dès que possible, organisation de visites guidées payantes et sécurisées du site antique, et plus tard du futur espace de médiation scientifique.
- projet d'ouverture d'un espace de vente valorisant les produits du terroir issus de producteurs locaux,
- développement d'une offre de produits touristiques alliant transport & séjours week-end découverte (par bus depuis Toulouse) car le site n'est pas desservi par le réseau public de transport en commun (arrêt de bus SNCF à Labroquère – ligne 98 Arc en Ciel uniquement en période scolaire). l'information transport sera d'ailleurs intégrée dans tous les supports d'information de promotion et de communication touristiques des Olivétains.

ARTICLE 4 – Feuille de route (programme d'actions) du Grand Site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère sur la période 2018/2021 et méthodologie proposée :

Afin de réaliser le projet stratégique, le GSO de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère établit une feuille de route prévisionnelle sur la période 2018/2021, présentée à titre indicatif en annexe 1.

Le programme d'actions du Grand Site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère est un programme prévisionnel, qu'il conviendra de compléter. En effet, l'étude pour un schéma directeur d'aménagement et de valorisation du site sera achevée en décembre 2018. C'est à ce moment que la programmation financière commencera à être élaborée sur l'ensemble du programme d'actions et notamment les investissements sur les espaces publics et la valorisation du patrimoine. Un certain nombre d'actions complémentaires pourront s'avérer nécessaires.

Ce programme d'actions a été validé par le comité syndical du syndicat mixte de développement et promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère du 4 septembre 2018.

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation annuelle à la Région (lors d'un comité d'audition régional) qui se déroulera dans la première quinzaine de septembre. Chaque Grand Site sera reçu individuellement. Il présentera devant les membres du comité le bilan de l'année en cours et les priorités de l'année N+1, ainsi que les budgets prévisionnels afférents. Un document synthétique de ces présentations sera adressé à la Région en amont.

Ce comité d'audition associera notamment les services des départements et de l'Etat.

Une analyse par la Région et par le département sera réalisée au regard des maquettes budgétaires et des dispositifs propres à chaque collectivité.
Par souci de cohérence globale, la feuille de route doit distinguer 2 volets :

- - un volet investissement, en précisant les études/opérations sur les cœurs emblématiques et les lieux de visite majeurs
- - un volet sur le dispositif d'animation du GSO répondant à la stratégie globale.

Des études/opérations hors contrat GSO faisant appel à d'autres dispositifs de droit commun pourront être signalées si elles concourent à la cohérence d'ensemble.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction spécifique.

ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie :

Collectivité, chef de file du « Grand Site Occitanie » :
Syndicat Mixte de développement et promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère.

Le Syndicat Mixte de développement et promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère, créé en 1989, a fait l'objet, sous l'impulsion du Conseil départemental en janvier 2018, d'un certain nombre d'évolutions : transformation en syndicat mixte ouvert à la carte, élargissement à la communauté de communes des Pyrénées Haut-Garonnaises, modification de la représentation des collectivités membres, définition des champs de compétences des différents membres, nouveaux statuts ; il a été doté d'un budget propre.

Il est aujourd'hui composé de représentants du Département à hauteur de 16 délégués, de représentants de la communauté de communes à hauteur de 2 délégués, d'un représentant de la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges et d'un représentant de la commune de Valcabrère à 3%
Les dépenses du syndicat sont supportées par les collectivités selon la répartition suivante : Département à 80%, communauté de communes à 10%, commune de Saint-Bertrand-de-Comminges à 7% et commune de Valcabrère à 3%.

Chef de projet de la collectivité :
Direction Générale Déléguée au Développement et à l'Attractivité des Territoires du Conseil départemental de la Haute-Garonne, qui sera accompagnée du comité technique (cf annexe 2).

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de sa politique en matière de tourisme, apporte un appui majeur au syndicat, par son ingénierie, en lien avec le syndicat mixte qui reste le chef de file du projet.

NB : Concernant l'OTI référent de catégorie I, il conserve son rôle de promotion et d'animation de son territoire de compétence, rôle partagé avec le CDT. Mais dans le cas du Grand Site Occitanie de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère, la mission d'accueil et d'information des publics a été confiée au Comité départemental du tourisme.

ARTICLE 6 - Les obligations des « Grands Sites Occitanie »

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants :

6.1 - Obligations générales

- Les membres du réseau « Grands Sites Occitanie » s'engageront à respecter le règlement intérieur du label et notamment :
- développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,
- se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1ère catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps)
- développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants…),
- mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement pour la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie »,
- participer obligatoirement aux actions du réseau régional « Grands Sites Occitanie » dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources…), participation aux actions de promotion engagées par la Région et son opérateur, le Comité Régional du tourisme et à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional..)
- établir, le cas échéant, une convention de partenariat entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'office de tourisme 1ère catégorie référent et les autres OT 1ère catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

6.2 Obligations particulières

Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :

- maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- installer, dans les Offices de Tourisme, les outils régionaux tels que visés à l'article 9, veiller à leur entretien et à leur bon fonctionnement. Signaler à la Région tout dysfonctionnement, contracter toutes les assurances nécessaires en lien avec l'accueil des publics,
- conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (Comité Départemental du Tourisme) ou territorial (Parc naturel régional, Parc National des Pyrénées) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres,

enseignes, dossiers de presse…) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie»,

- se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multilingues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional en partenariat avec les partenaires départementaux (Comités Départementaux du Tourisme) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos…). Fournir les statistiques Google analytics au Comité Régional du Tourisme,
- animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurant labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label « Grands Sites Occitanie » : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication «Grands Sites Occitanie »
- fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,
- s'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,
- promouvoir auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, les autres « Grands Sites Occitanie » et les territoires environnants par :
    - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie» de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,
    - la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

Les lieux de visite (sites historiques ou musées) majeurs identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre GSO, prévoir une convention de partenariat.
- s'engager dans le plan qualité régional,
- fournir les indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie », (dont fréquentations et statistiques Google analytics) à l'observatoire régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie»,
- sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres « Grands Sites Occitanie »,
- mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :

- mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- recrutement de professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique,
- recours à des guides conférenciers agréés pour les visites,

- traduction des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum, participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire…),
- formation / sensibilisation des résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).

Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :

- d'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme.
- d'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial, (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet « Grands Sites Occitanie ».
- d'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dans le cadre de leur programmation,
- inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique «Grands Sites Occitanie»,
- se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme, (site internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-reputation…) obligatoirement en lien avec le site internet du « Grand Site Occitanie ».

Les anciens sites naturels labellisés au titre des ex-Grands Sites Midi-Pyrénées devront :

- s'engager dans la démarche Grand Site de France s'ils répondent aux critères de la démarche nationale et après l'acceptation de la candidature « GRAND SITE OCCITANIE »

Article 7 - Les outils et projets régionaux déployés :

7.1 Les outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie » sont les suivants :

- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,
- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv…
- les campagnes de promotion, nationales et internationales

7.2 Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples :

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations…
- les rencontres du réseau GSO

- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif GSO
- le plan qualité
- et autres projets collectifs….

7.3 Appui ingénierie sur les projets GSO :

La direction du tourisme et du thermalisme et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats.

Les signataires du contrat GSO veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région :

Critères du dispositif Équipements touristiques structurants « Grands Sites Occitanie » adoptés par la Commission Permanente du 16 février 2018.

Et dispositifs de droits communs intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

ARTICLE 9 - Intervention du Département :

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne interviendra au regard des principes et critères définis par son assemblée délibérante.

En tant que cosignataire de la démarche Grand Site Occitanie, le Conseil départemental apportera son soutien aux projets qui rejoindront les priorités définies dans le cadre de son plan d'actions opérationnel, en particulier :

- le développement de l'itinérance douce et des activités de pleine nature: Via Garona, Trans Garona, V80, V81, itinéraire Conques-Toulouse;
- l'accompagnement des investissements d'avenir des stations de montagne et le soutien au thermalisme;
- le développement de l'accompagnement sur les sites majeurs: St-Bertrand/Valcabrère, Aurignac, Laréole, Canal du Midi…;
- l'appui aux collectivités et partenariats: Région, Départements, EPCI, communes, CPT, ACIR …

Le Département souhaite être associé à toutes les réflexions et projets inscrits dans la démarche Grand Site Occitanie. Il financera les opérations inscrites dans le contrat Grand Site Occitanie par prélèvement sur ses lignes budgétaires habituelles, dans le cadre des programmations des contrats de territoire et autres programmations sectorielles et conformément aux règles d'attribution de ses subventions. Les montants des subventions seront déterminés au cas par cas au vu d'un dossier transmis par le maître d'ouvrage.

Concernant le Grand Site Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère, le Conseil Départemental est impliqué depuis de nombreuses années, étant membre du syndicat mixte créé sur ce territoire.

Sa volonté de soutenir le développement touristique et culturel du Grand Site s'est renforcée en 2018, et s'est traduite par un engagement important dans le syndicat mixte ouvert, tant en termes de représentation, que sur un plan financier ainsi qu'en moyens en ingénierie.

ARTICLE 10 – Durée :

Le présent contrat est conclu pour une période de 4 ans à compter de la date de la signature.

Article 11 – Révision ou résiliation du contrat

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

Les parties peuvent mettre un terme anticipé à la présente convention par lettre recommandée et respectant un préavis de 3 mois.

A XXX Le XXX

- **Le Conseil Régional Occitanie**
- Carole DELGA Présidente

- **Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne,**
- Georges MÉRIC Président

- **Le Syndicat Mixte de développement et promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère**
- Maryse VEZAT-BARONIA Présidente